



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

L'attractivité
juridique
de la France



Ministère de la Justice
Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères



Contexte

La stratégie interministérielle d'influence par le droit pour la période 2023-2028 définit le renforcement de l'attractivité juridique française comme l'un de ses objectifs majeurs, dans un contexte où le poids économique du secteur juridique est évalué en France à 1,8% du PIB. Il constitue en tant que tel un outil au service de la compétitivité française.

Cet argumentaire a été élaboré conjointement par le ministère de la Justice et le ministère de l'Europe et des affaires étrangères, en lien avec l'ensemble des professions juridiques et des acteurs économiques qui prennent part à la stratégie interministérielle d'influence par le droit, dans le cadre du groupe de travail dédié à l'attractivité qui s'est réuni pour la troisième fois le 6 juin 2025.

Il vise à permettre à chacun des acteurs de l'attractivité juridique française de se faire l'écho des nombreux atouts du régime juridique français, tels que sa sécurité, sa lisibilité et sa stabilité, ou encore le positionnement de la place de Paris comme place de droit de premier plan dans le monde.

À travers sa communication et sa diffusion par l'ensemble de «l'équipe France», cet argumentaire doit permettre d'améliorer la perception de la France auprès des entreprises et des professions juridiques dans le cadre de leurs choix de régime juridique applicable à leurs activités, d'encourager les investissements et de favoriser la croissance économique.

● Renforcer l'attractivité juridique de la France : une priorité stratégique

Sommaire

Éditos

Ministère de la Justice

Ministère
de l'Europe et des
Affaires étrangères

04

L'attractivité juridique en chiffres

07



© Dylan Marchal/Ministère de la Justice

L'attractivité en action

Le droit civil français :
un droit continental
attractif

12

Une justice spécialisée,
moderne et internationale

14

L'arbitrage :
un modèle français

18

Les modes amiables de
règlement des différends,
facteurs d'attractivité

21

Un système juridique
qui ouvre les portes
du marché européen

23

Des professionnels
du droit ouverts
sur le monde et garants
de la sécurité juridique

25



© F. de la Mure/MEAE

Promouvoir l'attractivité : un écosystème mobilisé

31

Contacts

37



Éditos

Ministère de la Justice
&
Ministère de l'Europe
et des Affaires étrangères



Notre pays et son économie ont besoin de confiance.

Or, nous vivons une période de bouleversements rapides et majeurs, sources d'incertitudes. Dans le même temps, les lieux de production de la norme se multiplient et la compétition économique s'étend désormais au droit.

Plus que jamais, la sécurité juridique est indispensable.

La France dispose pour cela d'atouts solides : un droit clair et prévisible, respectueux des libertés fondamentales ; une justice compétente, indépendante et accessible ; des juridictions capables de traiter des contentieux internationaux en anglais ; et des professionnels du droit dont l'expertise est reconnue.

Je suis convaincu que notre système juridique doit être un moteur de compétitivité, au service de l'innovation, de l'investissement et de la croissance. Mes objectifs sont clairs : faire rayonner le droit français à l'international, garantir à nos entreprises un environnement juridique stable et renforcer la confiance des acteurs économiques dans nos institutions.

Cet engagement, partagé avec l'ensemble des acteurs du droit, se traduit déjà par des avancées concrètes.

Depuis le début de l'année, les nouveaux tribunaux des activités économiques regroupent les litiges économiques dans une même juridiction. La médiation et l'arbitrage se déve-



Faire de la justice et du droit un levier d'attractivité et de compétitivité : c'est une priorité à laquelle j'œuvre avec détermination, au service de notre vitalité économique.

loppent également. J'ai annoncé lors de la Paris Arbitration Week une réforme destinée à moderniser ce cadre, afin d'offrir aux entreprises des solutions rapides, confidentielles et adaptées à la vie des affaires.

D'autres chantiers sont en cours. Nous travaillons à rendre le droit plus lisible et accessible grâce à une simplification ambitieuse. Nous accélérerons aussi la dématérialisation de la justice civile et commerciale, pour garantir une justice plus rapide et plus efficace, aussi bien pour les particuliers que pour les entreprises.

La France veut aussi conforter sa place dans la compétition juridique internationale. Par la promotion de notre modèle continental de droit écrit et son ancrage européen, par la spécialisation croissante de nos juridictions dans le traitement des litiges internationaux, et par le renforcement de la place juridique de Paris, nous faisons de notre système juridique un outil d'attractivité pour les talents et les investissements.

Faire de la justice et du droit un levier d'attractivité et de compétitivité : c'est une priorité à laquelle j'œuvre avec détermination, au service de notre vitalité économique. Cette brochure y contribue, en donnant aux praticiens des arguments concrets pour promouvoir, à l'international, les atouts de la justice civile et commerciale française.

Alors que les équilibres économiques et politiques mondiaux se redessinent, la capacité d'un pays à garantir un droit sûr et prévisible est devenu un levier stratégique d'attractivité sur la scène internationale. En France, la codification des normes et leur prévisibilité, la stabilité des institutions et la compétence reconnue à l'international des praticiens constituent des atouts forts. L'arbitrage, la médiation et les autres modes alternatifs de règlement des litiges illustrent cette capacité à conjuguer rapidité, efficacité et sécurité juridique, éléments décisifs dans la compétition mondiale des places de droit.

Notre action ne se limite cependant pas à notre territoire. La France porte haut la voix de l'État de droit sur la scène internationale pour défendre un ordre juridique fondé sur la règle de droit, la coopération et le respect des droits humains. Son réseau diplomatique et sa participation active aux enceintes multilatérales contribuent à consolider sa position d'acteur incontournable.

Mais l'enjeu ne se limite pas à préserver ces acquis : il s'agit de faire du droit un véritable levier de compétitivité et de rayonnement. Il doit être pensé comme un outil au service de l'innovation et de la croissance, garantissant aux entreprises un environnement stable et aux investisseurs un climat de confiance. C'est dans cette logique que s'inscrit notre ambition de faire du modèle juridique français une référence, capable d'attirer, de protéger et de convaincre dans un monde marqué par l'incertitude.

Cette ambition fait partie intégrante de ma mission comme ministre de l'Europe et des affaires étrangères et elle n'est pas seulement institutionnelle : elle repose sur l'engagement



Jean-Noël Barrot

*Ministre de l'Europe
et des Affaires étrangères*



C'est dans cette logique que s'inscrit notre ambition de faire du modèle juridique français une référence, capable d'attirer, de protéger et de convaincre dans un monde marqué par l'incertitude.

collectif de tous les acteurs du droit, praticiens, universitaires, magistrats et diplomates. Ensemble, nous faisons le choix d'un droit protecteur et attractif, capable de répondre aux mutations de notre époque. Faire de la justice et du droit un moteur de compétitivité et d'influence incarne un engagement que la France affirme avec conviction.

Je suis convaincu que la force du droit français, son rayonnement et son attractivité, constituent des leviers essentiels pour bâtir un ordre international plus juste, plus stable et plus durable. Cet argumentaire a vocation à mettre en lumière les atouts du modèle juridique français et à être utilisé pour renforcer son rayonnement à l'international.



L'attractivité juridique

en chiffres

1

Investissements et sécurité juridique

1^{re}

La France est la **première destination** européenne des investisseurs étrangers pour la **6^e année consécutive¹**



En 2024, plus de 1600 projets d'investissements étrangers ont permis la création ou le maintien de près de 40000 emplois²



Paris est la ville la plus attractive de l'Union Européenne pour les sièges sociaux. La Défense constitue le quatrième quartier d'affaires mondial en termes d'activité économique et de superficie : soit le premier quartier d'affaire de l'Union Européenne³

- Des dispositifs attractifs pour les investisseurs et talents internationaux : **dispositif Talent⁴** et **régime des impatriés**.
- **Une sécurité juridique inégalée** au plan international : la France dispose d'un droit accessible, prévisible et stable, qui ménage un équilibre entre les intérêts économiques des parties en présence. Le système français offre la sécurité la plus grande dans le domaine du droit des sociétés⁵.
- **Un système juridique équilibré** au regard des différents indicateurs disponibles, et ce dans tous les domaines (action publique, démocratie, économie).
- **Un système foncier simple, complet et sécurisant.**



© AdobeStock

1. EY – Baromètre de l'attractivité, mai 2025.

2. Business France - Bilan des investissements internationaux en France, mars 2025.

3. CCI Paris Île-de-France, Institut Paris Region (2025), Paris Region Facts & Figures 2025p.

4. Le dispositif Talent permet l'obtention d'un titre de séjour Talent valable jusqu'à 4 ans et renouvelable.

5. La France occupe la 4^e place globale au classement de l'Index de la sécurité juridique 2017.

2

Système judiciaire et arbitrage



9 mois

Durée moyenne de traitement du droit des affaires devant les tribunaux judiciaires (9,5 mois) et les tribunaux de commerce/tribunaux des activités économiques (7,6 mois)⁶



En 2024, la France était la deuxième destination de l'arbitrage⁷

Les retombées économiques de l'écosystème de l'arbitrage à Paris s'élèvent à près de

800 millions d'euros
en 2024⁸



L'accès à la justice est dans la plupart des cas gratuit



44,3 milliards d'euros

de chiffre d'affaires et mobilise plus de 360 000 emplois⁹



© AdobeStock

Une sécurité juridique inégalée au plan international, grâce à l'efficacité des procédures et à la cohérence de la jurisprudence

6. Selon l'étude réalisée pour l'association Paris place d'arbitrage (mars 2025).

7. ICC France, rapport statistique annuel.

8. Ministère de la Justice, RGC/SG/SSER exploitation DACS-PEJC (année 2024, hors procédures concernant les entreprises en difficulté).

9. Selon l'étude sur le poids économique des professions juridiques réalisée par le Pr. Bruno Deffains pour l'association française des juristes d'entreprise (AFJE) et le Cercle Montesquieu (mars 2021).

3

Droit des sociétés et attractivité réglementaire



La création d'entreprises : des procédures facilitées via un guichet unique



Des formes sociales innovantes : plus de 194 000 sociétés par actions simplifiée (SAS), qui offrent une gouvernance souple et attractive, ont été créées en 2024¹⁰

89 %

Des entreprises considèrent que la sécurité juridique en France est équivalente ou supérieure à celle des autres pays européens¹¹



© AdobeStock

10. INSEE – statistiques 2024 (« Creations de sociétés selon la forme juridique »).
11. Rapport AMCHAM-Bain 2025



L'attractivité juridique

en action

1

Le droit civil français : un droit continental attractif

1. Un droit stable et prévisible, gage de sécurité juridique

Le droit civil et commercial de la France repose sur des textes écrits et codifiés, à la différence des systèmes de *Common law* des pays anglo-saxons qui reposent largement sur la jurisprudence.

Les avantages de ce modèle de droit continental sont nombreux :

- lisibilité et prévisibilité des règles, accessibles dans le code civil, le code de commerce ou le code du travail ;
- moindre incertitude sur l'interprétation des règles par les juridictions, ce qui réduit les risques juridiques ;
- possibilité d'anticiper les coûts et les obligations contractuelles ou sociales.

Le système de droit continental régule *a priori* les litiges à la différence du droit anglo-saxon qui régule *a posteriori* les dysfonctionnements, d'où une plus grande prévisibilité et un nombre de contentieux bien moindre.



L'ordonnance du 12 mars 2025 portant réforme du régime des nullités en droit des sociétés est venue renforcer la sécurité juridique des décisions des entreprises en cantonnant le risque de nullité et ses effets. L'objectif est de préserver la continuité de l'activité et d'éviter les conséquences disproportionnées d'une irrégularité pour les sociétés concernées.

2. Un droit simplifié, moderne et flexible

Réformé pour la dernière fois en 2016, le droit des contrats français offre :

- une grande liberté contractuelle : les parties sont libres de fixer leurs clauses tant qu'elles ne contreviennent pas à l'ordre public ;
- des outils modernes comme la force majeure, l'imprévision, la bonne foi, qui renforcent l'équilibre entre les parties et la stabilité des relations commerciales ;
- un encadrement clair des clauses abusives de nature à rassurer les entreprises comme les investisseurs.

La loi « PACTE » du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises a permis notamment :

- d'alléger les contraintes qui pèsent sur les PME :
 - simplification des formalités de création d'entreprises ;
 - allègement et simplification des obligations liées aux seuils d'effectifs ;
 - création d'un guichet unique pour les aider à trouver des débouchés à l'international ;
- d'améliorer le financement des entreprises : renforcement des outils de transmission d'entreprises ; amélioration de l'accès à la propriété industrielle des PME ;
- de réaffirmer le rôle social et environnemental des entreprises.

Le récent projet de loi de simplification de la vie économique permettra d'alléger la charge administrative qui pèse sur les entreprises et de faciliter les projets industriels ou d'infrastructures. Il permettra aussi d'améliorer l'accès des entreprises à la commande publique.

À travers la loi « attractivité » du 13 juin 2024, la France est l'un des premiers pays à avoir transposé la loi-type de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) sur les titres transférables électroniques. Cette loi encourage en effet la dématérialisation des titres transférables connus de la trade finance (lettres de change, billets à ordre) dans le but de faciliter la croissance à l'international des entreprises françaises et de leur offrir des opportunités nouvelles.

3. Un droit reconnu et influent dans le monde

Le droit civil français s'inscrit dans une tradition qui imprègne les systèmes juridiques de plus de 80 États dans le monde (Allemagne, Italie, Espagne, Japon, Corée du Sud, Brésil...) et facilite les échanges économiques et juridiques entre ces derniers. Il s'agit d'un modèle de référence historique, notamment en Afrique francophone ou en Asie.

La France joue un rôle actif dans les travaux d'harmonisation du droit civil et commercial et du droit international privé dans les grandes enceintes internationales telles que la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) à Vienne, la Conférence internationale de La Haye de droit international privé (HCCH), l'Institut international pour l'unification du droit privé (UNIDROIT) à Rome ou encore l'Organisation maritime internationale (OMI) à Londres. Elle soutient en tant que partenaire technique et financier l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA) à Yaoundé.

La France est membre de l'Organisation internationale de la francophonie et partage avec 92 autres membres une langue présente sur les cinq continents. La pratique de cette langue commune favorise les échanges entre pays ayant des liens, des solidarités et souvent la même culture juridique.

La **Fondation pour le droit continental** a pour objectif de faire du droit un axe stratégique au service des acteurs juridiques et économiques, pour renforcer leur compétitivité et leur capacité d'innovation. Elle mène des travaux au plan européen et international et anime chaque année l'université d'été du droit continental. Dans le cadre de ses actions de coopération juridique internationale, elle est appelée régulièrement à échanger sur les pratiques françaises comme celles du droit de l'arbitrage et de la médiation que les pouvoirs publics ont su rendre attractif au fil des années.



© Joachim Bertrand/Ministère de la Justice

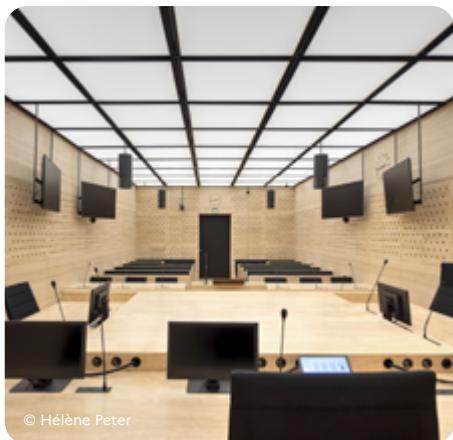
2

Une justice spécialisée, moderne et internationale

1. La France comme juridiction de référence à l'international et dans l'espace européen

Grâce à sa place centrale dans l'UE et à la qualité de sa justice civile et commerciale, la France est souvent choisie comme juridiction contractuelle dans les contrats transfrontaliers. L'utilisation du droit français comme droit applicable est favorisée par sa clarté et sa stabilité, qui s'inscrivent dans un cadre juridique européen harmonisé.

Grace à de nombreux instruments juridiques européens¹², les décisions de justice françaises sont reconnues dans les autres États membres de l'Union européenne, et peuvent y être plus facilement exécutées.



↑ Cour d'appel de Paris



↑ Cour de cassation de Paris

© Christophe Ruiz/Ministère de la Justice

Le droit international privé, qui réglemente les rapports juridiques privés (particuliers, entreprises) présentant un élément d'étranéité, est aujourd'hui une branche du droit français incontournable dans un contexte de mondialisation et de mise en concurrence des systèmes judiciaires. L'application par les juridictions françaises du droit étranger favorise l'émergence de jurisprudences innovantes et contribue à instaurer un dialogue constructif des juges français avec leurs homologues étrangers.

À titre d'illustration, le droit maritime, par essence international, reflète la capacité des juristes français spécialisés à comprendre les contraintes des marchés internationaux, à accompagner les acteurs dans leur développement et à faciliter la résolution de leurs différends.

^{12.} Notamment les règlements européens n°1215/2012 du 12 décembre 2012 dit « Bruxelles I bis » (reconnaissance et exécution des décisions en matière civile et commerciale), le règlement n°1896/2006 du 12 décembre 2006 (procédure européenne d'injonction de payer), n°861/2007 du 11 juillet 2007 (procédure européenne de règlement des petits litiges), ou encore n°2015/848 du 20 mai 2015 relatif aux procédures d'insolvabilité.

La Cour de cassation, juridiction suprême de premier plan sur la scène internationale

La Cour de cassation occupe une position centrale sur la carte des nombreux atouts juridiques de la France. En tant que cour supérieure, elle garantit la sécurité juridique et l'unité d'interprétation du droit pour tous. Celle-ci se fonde sur une magistrature solidement formée et spécialisée, dont l'indépendance est constitutionnellement garantie et sur des partenaires de justice de grande qualité. Ainsi, la Cour de cassation a-t-elle fait le choix de rendre ses arrêts plus lisibles ou de filmer ses audiences. L'internationalisation des contentieux l'a conduite à s'ouvrir au monde, en accueillant des traditions juridiques diverses, en s'insérant pleinement dans le système européen de coopération judiciaire, ou en s'inspirant des bonnes pratiques étrangères. La Cour de cassation recrute les magistrats parmi les plus spécialisés, notamment dans les contentieux de l'arbitrage, commerciaux, économiques et financiers. Elle a également recours à des conseillers en service extraordinaire, professeurs d'université spécialisés en ces matières.

Depuis janvier 2024, la Cour de cassation publie sa Lettre Internationale. Dans cette nouvelle publication (trois exemplaires par an), intégralement traduite en anglais, il est possible de retrouver une sélection de décisions rendues par la Cour de cassation sur des questions d'intérêt partagé au-delà des frontières, des commentaires et explications de concepts juridiques français, mais aussi un ensemble de ressources pédagogiques juridiques et institutionnelles (éléments statistiques, pistes de réforme et réflexions menées par la Cour).

2. Le tribunal judiciaire de Paris et la cour d'appel de Paris, des juridictions reconnues et efficaces

Le tribunal judiciaire de Paris est la plus grande juridiction de France avec 372 juges professionnels, 88 salles d'audience équipées des dernières technologies et environ 80 procès ou audiences chaque jour de la semaine. Chaque année, il reçoit environ 70 000 affaires civiles nouvelles dont 70 % seront en définitive jugées au fond par un tribunal composé d'un ou de trois juges. Une offre riche de résolution alternative des différends est proposée ainsi que des audiences de référé pour des mesures provisoires, à très brefs délais.

La cour d'appel de Paris est quant à elle composée de 337 magistrats professionnels et dispose d'une grande expertise en matière de régulation économique et financière, compte tenu de sa compétence exclusive pour examiner les recours contre les décisions des autorités administratives indépendantes de régulation (Autorité de la concurrence, Autorité des marchés financiers ...).

Les litiges internationaux sont au cœur des contentieux que traitent le tribunal de Paris et la cour d'appel avec, par exemple, une compétence exclusive en matière d'arbitrage international, de propriété intellectuelle ou de brevets. En 2024, ces deux juridictions se sont dotées d'une chambre dédiée aux contentieux émergents, notamment en matière de devoir de vigilance.



3. Les chambres internationales des jurisdictions françaises

La France, et en particulier la place de Paris, dispose d'une offre de premier plan pour la résolution des litiges économiques internationaux à travers deux chambres internationales - de première instance et d'appel – plurilingues et spécialisées dans l'application du droit commercial français et étranger.

En première instance, la chambre internationale du tribunal des affaires économiques de Paris comprend 9 juges confirmés, tous bilingues et dotés d'une solide expérience internationale. Depuis 2018, cette chambre a développé une pratique d'audience marquée par l'utilisation de langues étrangères, notamment anglaise, l'audition de témoins ou experts, et l'interrogation éventuelle de ces derniers par les parties. Au cours de chacune des trois dernières années, elle a traité plus de 200 affaires dont au moins une des parties était de nationalité étrangère.

En appel, la chambre internationale de la cour d'appel de Paris (CCIP-CA) propose une offre dédiée au traitement des litiges mettant en jeu les intérêts du commerce international. Réunissant des juges hautement spécialisés, dotés d'une solide expérience, elle offre aux parties un cadre procédural adapté :

- expertise dans la connaissance du droit étranger et dans l'application de lois étrangères ;
- traitement efficace des litiges internationaux, avec une mise en état dynamique et la définition de calendriers de procédure impératifs, arrêtés avec les parties ;
- usage libre de l'anglais lors des audiences comme pour la production des pièces ;
- possibilité de faire entendre les parties, des témoins ou des experts, et de procéder à des interrogatoires croisés.

Il est possible de disposer d'une traduction en anglais des décisions rendues par les chambres internationales.

La loi « attractivité » du 13 juin 2024 a consacré, à l'article L. 311-16-1 du code de l'organisation judiciaire, l'existence de la Chambre commerciale internationale de la cour d'appel de Paris.

4. La juridiction unifiée du brevet (JUB), au cœur de la place de Paris

La juridiction unifiée du brevet (JUB) comprend actuellement 18 États membres de l'Union européenne, et connaît des affaires de contrefaçon et de validité des brevets unitaires ainsi que des brevets européens.

La JUB est la première juridiction supranationale compétente en Europe pour statuer sur des litiges opposant des parties privées. Elle contribue ainsi à consolider le marché intérieur de l'Union européenne.

Concrétisant une priorité de l'action de l'État, Paris accueille le siège du Tribunal de première instance de cette juridiction internationale, qui est actuellement présidé par une magistrate judiciaire française, élue par ses pairs européens, dont le mandat, qui arrive à échéance le 1^{er} novembre 2025, est renouvelable.

Le français est l'une des langues officielles de cette juridiction internationale qui, en deux ans d'existence, a enregistré près de 900 saisines.

La présence de juges français au sein de panels internationaux permet de diffuser les bonnes pratiques ou les spécificités françaises, comme la saisie-contrefaçon, mais également de faire connaître la jurisprudence française en donnant une visibilité aux décisions nationales spécialisées, en particulier celles qui interprètent le droit de l'Union européenne que la JUB applique également.

↓ Tribunal de Commerce de Paris



© AdobeStock

5. Des juridictions en réseaux, qui contribuent activement au dialogue des juges

Les juridictions françaises participent à l'animation de plusieurs réseaux judiciaires vecteurs d'attractivité tels que :

- le réseau des présidents des Cours suprêmes judiciaires de l'Union européenne, dont le premier président de la Cour de cassation est membre du Conseil d'administration ;
- le Standing International Forum of Commercial Courts (SIFoCC), réseau international de réflexion sur les litiges commerciaux internationaux dont la cour d'appel de Paris est membre parmi plus de 50 autres juridictions commerciales du monde entier ;
- le réseau judiciaire européen en matière civile et commerciale (RJECC), qui comprend des référents dans tous les États membres de l'Union européenne (à l'exception du Danemark) ;
- le réseau des magistrats européens pour la médiation (GEMME Europe), présidé par une magistrate de la Cour de cassation ;
- le réseau des juges européens de la concurrence dont une magistrate de la Cour de cassation est membre du conseil d'administration.

3

L'arbitrage : un modèle français



© AdobeStock

↑ Chambre de commerce internationale (ICC) de Paris

1. Le siège de la plus grande institution d'arbitrage au monde

La France, et en particulier Paris, est aujourd'hui l'une des principales places d'arbitrage au monde, notamment pour l'arbitrage international.

La Chambre de commerce internationale (ICC), qui est la plus grande institution d'arbitrage au monde, est établie à Paris et a administré plus de 29 000 affaires depuis sa création en 1919. Elle héberge la Cour internationale d'arbitrage et reçoit, chaque année, plus de 800 nouveaux arbitrages. Elle participe depuis Paris à l'élaboration du droit international de l'arbitrage et à sa dissémination dans le monde depuis plus de 100 ans.

Grâce à son centre d'audience, elle offre des espaces d'audience sur mesure bénéficiant de la confiance de nombreux cabinets d'avocats, de sociétés, d'États, d'entités publiques et d'arbitres, et bénéficie d'une réputation inégalée d'excellence de service.

ICC France, leader mondial en arbitrage

La chambre de commerce internationale (ICC) est l'organisation mondiale des entreprises. Grâce à ses comités nationaux et ses membres directs, elle touche plus de 45 millions d'entreprises dans plus de 170 pays et plus de 12 000 chambres de commerce. Le comité français (ICC France) est aujourd'hui considéré comme l'un des comités nationaux les plus actifs au monde. Il rassemble plus de 160 membres dont la plupart des entreprises du CAC 40, des cabinets d'avocats, de grandes organisations professionnelles comme le Medef et l'AFEP ou consulaires comme CCI France et des universitaires. La richesse de l'écosystème français en matière d'arbitrage international est unique au monde.

2. Un écosystème d'arbitrage reconnu

L'écosystème français de l'arbitrage tire également sa force de la présence de nombreuses institutions, ainsi que de professionnels expérimentés (avocats, arbitres, experts, universitaires) multilingues et habitués aux standards internationaux.

La Chambre arbitrale internationale de Paris (CAIP) est une institution à but non-lucratif ayant administré, depuis 1926 plus de 40000 arbitrages internes et internationaux. La CAIP offre aux opérateurs économiques des solu-

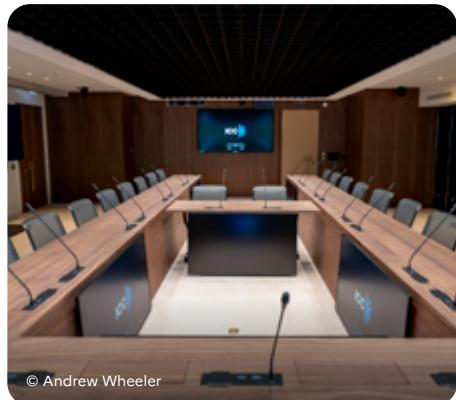
tions efficaces pour le règlement de leurs différends à des coûts maîtrisés, tout en assurant le respect du droit.

La Chambre arbitrale maritime de Paris est une institution privée et indépendante, ayant pour vocation depuis 1966 d'organiser et de gérer des procédures d'arbitrage portant sur tous les litiges liés aux activités maritimes notamment internationales, grâce à un règlement d'arbitrage souple et élaboré et à un large panel de professionnels-arbitres expérimentés.



La Paris Arbitration Week (PAW) : promouvoir l'arbitrage international à Paris

Fondée en 2017 par des praticiens parisiens sous l'impulsion de 4 institutions ou associations d'arbitrage (la Chambre de commerce internationale, le Comité Français de l'Arbitrage, l'Association Française d'Arbitrage et Paris Place d'Arbitrage), la PAW œuvre pour le rayonnement de la place de Paris et la diffusion de la pensée juridique française, en organisant chaque année une semaine dédiée à l'arbitrage réunissant plus de 10000 praticiens de différents horizons (avocats, experts, magistrats, arbitres, universitaires, représentants d'institutions d'arbitrage, d'organisations internationales ou d'associations, juristes d'entreprises, tiers financeurs, etc.). En 2025 comme en 2024, la PAW s'est déroulée sous le haut patronage du garde des Sceaux. Lors de cette dernière édition, le groupe de travail sur le droit français de l'arbitrage a présenté les conclusions de ses travaux et le garde des Sceaux a annoncé les grands axes d'une future réforme du droit français de l'arbitrage.



© Andrew Wheeler

↑ ICC Hearing Centre



**RETOUR
SUR
LA PAW
2025**

En savoir plus
parisarbitrationweek.com

3. Un droit de l'arbitrage modernisé et attractif

Le droit français de l'arbitrage est reconnu à l'étranger pour sa neutralité, sa souplesse et sa sécurité juridique, notamment dans les litiges internationaux.

Remanié en dernier lieu par le décret du 13 janvier 2011, et codifié aux articles 1442 à 1527 du Code de procédure civile, le droit français de l'arbitrage garantit notamment :

- une grande souplesse en matière d'arbitrage international en conférant une place importante à la volonté des parties ;
- l'autonomie des clauses compromissoires, y compris dans les contrats internationaux ;
- l'efficacité du contrôle des sentences arbitrales (recours restreints et délais rapides).

Ce droit favorise également l'efficacité des sentences arbitrales, en ce que :

- le juge français ne contrôle pas au fond la sentence arbitrale (principe de non-révision au fond de la sentence) ;
- les motifs de recours en annulation des sentences arbitrales sont limitativement énumérés (par exemple : violation de l'ordre public international, non-respect du principe de la contradiction, irrégularité de la constitution du tribunal, non-respect de la compétence du tribunal arbitral ou de sa mission...) ;
- l'exécution des sentences arbitrales étrangères est garantie, notamment grâce à une mise en œuvre de la Convention de New York pour la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales étrangères du 10 juin 1958.



Vers une réforme du droit français de l'arbitrage pour en renforcer l'attractivité

Le 8 avril 2025, à la suite des conclusions du groupe de travail coprésidé par François Ancel, conseiller à la Cour de cassation, et Thomas Clay, professeur des universités, Gérald Darmanin, ministre d'État, garde des Sceaux, ministre de la Justice, a annoncé une réforme du droit français de l'arbitrage en trois actes. Les acteurs de l'arbitrage seront consultés à chacune des étapes de modernisation du droit, pour préserver l'excellence du modèle juridique français qui fait de Paris une capitale mondiale de l'arbitrage.

Cette réforme prévoit notamment une série d'ajustements réglementaires afin de rationaliser l'existant dans l'objectif de moderniser, clarifier et renforcer l'efficacité du droit de l'arbitrage sans bouleversement des équilibres actuels. Elle s'appuiera également sur un cycle de consultations élargies afin d'examiner les propositions moins consensuelles issues du rapport du groupe de travail, notamment l'articulation entre les règles applicables en matière d'arbitrage interne et d'arbitrage international, l'arbitrabilité de certaines matières telles que la consommation ou le droit du travail, ou encore l'évolution du rôle du juge d'appui. À l'issue des travaux de réforme, l'ensemble des dispositions du droit de l'arbitrage sera intégré dans un code autonome dans l'objectif d'apporter une meilleure visibilité et un rayonnement accru du droit français de l'arbitrage. Cette dernière étape s'intègre pleinement dans la stratégie française d'influence par le droit.

Les modes amiables de règlement des différends, facteurs d'attractivité

1. Les atouts de l'amiable

Les modes amiables de règlement des différends (MARD) présentent de nombreux atouts pour la résolution des litiges en matière civile et commerciale :

- réduction des délais et des coûts par rapport aux procédures judiciaires classiques ;
- souplesse procédurale : les parties conservent la maîtrise du processus ;
- confidentialité : protection des données commerciales sensibles ;
- préservation des relations d'affaires, cruciale dans les relations commerciales durables (fournisseurs, sous-traitants, co-contractants publics...) ;

Le recours à l'amiable présente une sécurité juridique certaine pour les entreprises :

- les accords amiables peuvent être homologués par le juge, et ainsi être reconnus puis exécutés ;
- les juridictions françaises reconnaissent à certaines conditions la valeur obligatoire des clauses de médiation et de conciliation conventionnelles ; insérées dans un contrat, ces clauses sont susceptibles de rendre une action judiciaire irrecevable si une tentative de médiation ou de conciliation n'a pas été mise en œuvre par les parties avant de saisir le juge.



+

Le renforcement de la politique de l'amiable

Deux grandes réformes procédurales portées par le ministère de la Justice ont permis de créer deux nouveaux dispositifs, qui favorisent un règlement plus rapide et consensuel des procédures :

- l'audience de règlement amiable (ARA) : elle permet de confier à un juge, qui ne siège pas dans la formation de jugement, la mission d'amener les parties à trouver une solution au conflit qui les oppose dans un cadre confidentiel. En rappelant les principes de droit applicables à la matière concernée, en dialoguant avec les parties et avec leurs avocats, le juge favorise une convergence des positions et joue dès lors un rôle central dans ce nouveau mode amiable.
- la clôture du procès civil : elle permet aux parties de solliciter un jugement qui tranche les points essentiels du litige (par exemple le principe de la responsabilité civile) afin de leur permettre, par la suite, de résoudre les points subséquents (par exemple les modalités d'indemnisation) en recourant éventuellement aux modes amiables et, à défaut, de limiter le champ du débat judiciaire. La clôture n'est donc pas en elle-même un mode amiable de règlement des différends, mais le vecteur d'un règlement amiable.

suite →

suite →

Un Conseil national de la médiation (CNM) a été mis en place afin de mener des réflexions sur la modernisation de la médiation (sous l'angle de la formation et de la déontologie des médiateurs notamment). Celui-ci a rendu son premier rapport d'étape en décembre 2024.

D'importants travaux de recodification des règles de droit applicables aux MARD (livres I et V du code de procédure civile) ont conduit à l'entrée en vigueur de ces règles le 1^{er} septembre 2025¹³. Des travaux sont également en cours pour doter le ministère de la Justice d'outils de suivi et d'évaluation de la politique de l'amiable et pour l'adapter aux attentes et aux besoins des justiciables et des praticiens.

Enfin, l'amiable intègre aujourd'hui pleinement la formation initiale et continue de l'ensemble des praticiens français, sur l'ensemble du territoire.

2. Une convergence avec les standards européens et internationaux

L'arsenal juridique français de l'amiable s'inscrit dans un corpus juridique international et européen plus large, notamment la directive européenne sur la médiation n° 2008/52/CE du 21 mai 2008, qui encourage l'utilisation de la médiation dans les litiges civils et commerciaux transfrontaliers.

Dans ce contexte, la France dispose d'une palette d'outils très riche pour favoriser le recours à la voie amiable, devant l'ensemble des juridictions françaises mais également dans le cadre extra-judiciaire avec une offre particulièrement importante de médiation publique et gratuite en matière économique.

¹³. Décret n° 2025-660 du 18 juillet 2025 portant réforme de l'instruction conventionnelle et recodification des modes amiables de résolution des différends.

Des centres de médiation français (notamment le Centre de médiation et d'arbitrage de Paris (CMAP), créé par la Chambre de commerce et d'industrie de Paris) offrent ainsi des procédures multilingues, souvent en anglais. Paris, place forte de l'arbitrage, est également considérée comme une plateforme incontournable de résolution amiable des litiges dans le domaine des affaires, avec des experts reconnus à l'international.



Créé en 1995 par la Chambre de commerce et d'industrie de Paris, sous la forme d'une association de la loi de 1901, le Centre de médiation et d'arbitrage de Paris (CMAP) est aujourd'hui le leader en France et l'un des principaux centres européens de gestion et de résolution des conflits commerciaux. Il a vocation à accompagner les entreprises pour leur permettre d'anticiper leurs conflits dans des délais et à des coûts maîtrisés. Par cet accompagnement, le CMAP favorise le développement du recours aux MARD, réel facteur de compétitivité des entreprises. Les avantages sont nombreux :

- 30 ans d'expérience dans le domaine des MARD ;
- un large panel de médiateurs et d'arbitres expérimentés et certifiés ;
- des barèmes clairs pour anticiper les coûts ;
- une équipe de juristes dédiée à l'écoute des entreprises, des avocats et des magistrats ;
- des règlements qui encadrent l'organisation des médiations et arbitrage ;
- une prise en charge de la logistique des procédures ;
- une mise à disposition de salles pour les réunions de médiation et les audiences arbitrales

L'IEAM – Institut d'Expertise, d'Arbitrage et de Médiation – a également créé une Commission Internationale avec des groupes de travail thématiques et des médiateurs expérimentés de diverses nationalités pour traiter les médiations dans les litiges transnationaux afin d'accompagner les entreprises françaises.

Un système juridique qui ouvre les portes du marché européen



© AdobeStock

↑ Parlement européen

1. Une porte d'entrée vers le marché unique européen

En tant qu'État membre, la France transpose les directives européennes et applique directement les règlements européens, ce qui garantit :

- une harmonisation des règles de droit civil et commercial avec les autres États membres ;
- une prévisibilité juridique pour les entreprises étrangères souhaitant opérer à l'échelle européenne ;
- une liberté concrète d'établissement et de prestation de services dans l'espace européen pour toute entreprise immatriculée en France, ce qui facilite la création de filiales, succursales ou prestataires dans toute l'Europe.

2. Un cadre juridique européen intégré en France

La France est imprégnée par le droit européen des sociétés qui édicte des normes minimales d'harmonisation dans des domaines variés tels que la constitution et les formalités de publicité, mais aussi la restructuration (fusions et scissions, transfert de siège), les droits des actionnaires, la communication d'informations en matière financière ou encore de durabilité. Les règles européennes permettent une transparence accrue, une protection des actionnaires et des opérations transfrontalières simplifiées (ex : fusion d'entreprises, transfert de siège), dans le but d'améliorer la compétitivité des entreprises au sein de l'Union.

Conformément à la directive (UE) 2019/1151, les entreprises peuvent s'immatriculer en ligne, ce qui réduit les coûts administratifs et accélère les démarches.

En outre, le cadre juridique européen en matière d'insolvabilité (règlement (UE) 2015/848) s'applique directement en France et permet notamment :

- une harmonisation minimale du droit substantiel ;
- de déterminer la juridiction compétente et la loi applicable en cas de faillite d'une entreprise ayant des activités transfrontalières ;
- de faciliter la reconnaissance automatique des décisions d'ouverture de procédures d'insolvabilité dans toute l'UE ;
- d'apporter aux créanciers étrangers une sécurité juridique.

3. La France engagée dans la simplification des normes

Dans le cadre d'une dynamique européenne, la France met en œuvre diverses démarches de simplification des normes. À travers le paquet dit «Omnibus» négocié au niveau européen, la France porte une ambition élevée d'allègement des contraintes réglementaires pesant sur les entreprises, en matière de durabilité et de devoir de vigilance.

La France modernise également son droit de l'insolvabilité dans le cadre d'une initiative d'harmonisation européenne en cours, afin notamment de simplifier les procédures collectives (prévention, sauvegarde, redressement), d'alléger les obligations de liquidation pour les petites entreprises, et de rendre plus rapides les procédures collectives applicables aux TPE/PME.

Cette simplification permet de rendre le cadre juridique français et européen plus clair, plus prévisible et plus proportionné, favorisant ainsi la compétitivité des entreprises et leur implantation en France et dans l'Union européenne.



Des professionnels du droit ouverts sur le monde et garants de la sécurité juridique

1. Les magistrats et les personnels des juridictions

Près de 7900 juges professionnels exercent dans les juridictions judiciaires et administratives. À ces effectifs, s'ajoutent les juges non professionnels, principalement des conseillers prud'hommes et des juges consulaires (juges des tribunaux de commerce et tribunaux des activités économiques), dont le nombre s'élève à 20800. Les personnels des juridictions administratives et judiciaires et des parquets (greffiers, directeurs des services de greffe judiciaires, attachés, secrétaires administratifs, agents techniques) représentent pour leur part 24100 employés à temps plein¹⁴.

Les magistrats de l'ordre judiciaire sont nommés après un recrutement par concours particulièrement sélectif et au terme d'une formation rigoureuse dispensée par l'École nationale de la magistrature (ENM). Il est possible de rejoindre le corps de la magistrature dès le début de sa carrière (à l'issue de la formation à l'ENM) ou après un parcours professionnel antérieur. Cette richesse des parcours est renforcée par la possibilité d'occuper des fonctions très variées au cours d'une carrière, au siège (en tant que juge) comme au parquet (en tant que procureur). Le statut des magistrats s'appuie sur des principes constitutionnels et des exigences européennes visant à garantir la compétence, l'indépendance, l'impartialité et la neutralité des membres du corps judiciaire.

Les juges consulaires qui statuent en première instance en matière commerciale sont issus de la société civile et élus par leurs pairs (commerçants, chefs d'entreprise ou artisans). Confrontés à des contentieux de nature économique d'une grande technicité, ils doivent maîtriser des techniques juridiques complexes. Ils respectent les mêmes règles d'impartialité et d'indépendance que les magistrats professionnels. Ils sont également soumis à des règles déontologiques, au secret professionnel et à l'obligation de déclaration d'intérêts comme le sont les magistrats de l'ordre judiciaire.

Les conseillers prud'hommes sont compétents pour connaître en première instance des litiges individuels entre salariés (ou apprentis) et employeurs. Ils sont nommés pour leur connaissance du monde du travail et doivent respecter les obligations d'impartialité et d'indépendance des magistrats.

Les personnels des juridictions, et en particulier les greffiers, sont les garants du bon déroulement de la procédure judiciaire. Les greffiers authenticifient les actes juridictionnels, assistent les magistrats et rédigent, selon les directives des magistrats, des projets de décisions et de réquisitoires. Ils enregistrent les affaires, constituent les dossiers et dressent les procès-verbaux. Ils jouent aussi un rôle d'intermédiaire entre les avocats, les magistrats, et le public, qu'ils renseignent sur les procédures à suivre et sur la constitution de leur dossier.

14. Ministère de la Justice, Références statistiques Justice 2024.



L'École nationale de la magistrature forme les juges et procureurs français avant leur entrée en fonction puis tout au long de la carrière, au sein de ses sites parisiens et bordelais. À Paris, elle propose aux magistrats et professionnels judiciaires internationaux des formations continues en plusieurs langues. Les meilleurs experts, avocats, magistrats, enquêteurs, y échangent sur des thèmes internationaux à forts enjeux : propriété intellectuelle, arbitrage, intelligence artificielle, environnement, déontologie, lutte contre des menaces telles que le terrorisme, la corruption, la cybercriminalité. Ces discussions visent au renforcement de l'État de droit, à la construction d'une communauté judiciaire internationale et à un partage fluide de bonnes pratiques, au service de la confiance entre citoyens, acteurs politiques et économiques.

L'École nationale des greffes (ENG), service à compétence nationale directement rattaché au directeur des services judiciaires (DSJ) située à Dijon, a pour mission la mise en œuvre de la politique nationale relative à la formation statutaire et professionnelle des agents des services judiciaires. Dans le cadre de ses missions, elle réalise et met à disposition des documents et / ou outils et supports numériques. Elle assure également une fonction de soutien pédagogique et d'expertise auprès des juridictions. À l'international, l'école assure des missions de formation et de coopération technique et peut proposer au directeur des services judiciaires des conventions avec d'autres établissements ou organismes d'enseignement ou de recherche, français ou étrangers.

2. Les avocats

Avec plus de 77000 avocats répartis dans 164 barreaux en France, la profession d'avocat joue un rôle central dans le paysage juridique national.

Le Conseil national des barreaux assure la représentation des intérêts de la profession auprès des pouvoirs publics français et européens. Au-delà de la représentation du barreau français dans les différentes organisations internationales de la profession, au sein desquelles se construit la *soft law* sur les enjeux principaux intéressant les avocats, le CNB s'emploie à animer et développer, aux côtés et en lien avec les 164 barreaux français, ses partenariats internationaux au service du rayonnement normatif et économique de la profession. Il entretient des liens étroits avec le monde économique.

Le barreau de Paris regroupe près de 34000 avocats, dont environ 1500 exercent principalement à l'étranger et 2300 sont également inscrits dans 82 barreaux étrangers.

Grâce à une formation exigeante et une sélection rigoureuse, les avocats français, qui disposent d'une solide maîtrise de la langue anglaise et des langues usuelles des relations internationales, garantissent une expertise de haut niveau dans un cadre juridique sécurisé et propice aux investissements et aux affaires. Le strict respect des règles déontologiques renforce cette fiabilité.

Les 125 avocats au Conseil d'État et à la Cour de cassation représentent les justiciables devant les cours supérieures françaises et européennes. Ce sont des juristes pluridisciplinaires, spécialistes de la procédure de cassation et attachés à la tradition d'excellence de leur profession. Les avocats au Conseil d'État et à la Cour de cassation assurent le lien entre le monde universitaire et le monde judiciaire, ainsi qu'entre le droit français et le droit européen.



© Caroline Montagné/Ministère de la Justice

+

La profession d'avocat contribue au rayonnement juridique international en organisant des événements d'envergure. Après l'accueil à Paris des Congrès de l'International Bar Association (IBA) en 2023 et de l'Union Internationale des Avocats (UIA) en 2024, la capitale a accueilli les World City Bar Leaders et la session plénière du Conseil des barreaux européens en 2025. Toujours à l'avant-garde des grands enjeux, le barreau de Paris s'est mobilisé lors du Sommet sur l'intelligence artificielle 2025 en partenariat avec le Stanford Cyber Policy Center tandis que le Conseil national des barreaux a publié les premières recommandations sur l'usage de l'IA à l'attention des avocats. 2026 sera également marquée par l'organisation de la Convention nationale des avocats à Toulouse. Cet événement, qui réunit plus de 5 000 avocats, fait une large place à l'international en prévoyant un programme spécifique en anglais dédié aux nombreuses délégations internationales se rendant en France pour l'occasion.

La Délégation des Barreaux de France (DBF) représente l'ensemble des avocats français (barreau de Paris, Conseil national des barreaux et Conférence des bâtonniers de France) auprès des institutions européennes. Interlocuteur des institutions européennes et du Conseil des Barreaux Européens (CCBE) pour les questions juridiques et judiciaires, la DBF participe à l'élaboration des réglementations européennes et à leur mise en œuvre. Par son intermédiaire, le barreau français exerce ainsi une action d'influence pour l'élaboration et l'évolution des normes européennes afin de défendre les intérêts des avocats et des justiciables en Europe.

3. Les notaires

En France, les parties peuvent décider d'avoir recours à un juriste officier public et ministériel, le notaire, qui conseille les parties et les accompagne pour la rédaction et la signature de leurs contrats. Ces derniers ont alors la force d'une décision de justice de première instance. Ils seront directement exécutoires sans l'intervention d'un juge, et seront conservés sans limitation de durée. S'ils portent sur des créances incontestées, le notaire peut leur conférer la qualité de titres exécutoires européens, ce qui permet leur exécution directe au-delà des frontières au sein de l'Union européenne. Près de 17 500 notaires exercent en France, répartis dans plus de 7 000 offices sur l'ensemble du territoire.

Le notaire a une obligation d'impartialité à l'égard de l'ensemble des parties à l'acte. Soumis à une déontologie stricte, il appose sur les actes qu'il co-signe avec les parties le sceau de la République. Les actes des notaires sont entièrement dématérialisés.

Les notaires sont particulièrement actifs pour sécuriser les investissements, par la pré-constitution de preuves et par les vérifications qu'ils effectuent en amont lors de la rédaction des contrats, en particulier l'identité des personnes et des biens. Le travail des notaires est parfaitement articulé avec celui des administrations (publicité foncière, cadastre, communes, etc.) de sorte que l'accompagnement est complet et sécurisé.

En 2024, ils ont été impliqués dans les montages juridiques et la rédaction des contrats pour les Jeux Olympiques et Paralympiques.



Les notaires de France ont créé 26 Centres de Médiation et d'Arbitrage dans toute la France qui ont pour vocation d'aider les parties à résoudre leurs litiges par la voie amiable. Ils fixent les modalités d'intervention des médiateurs et/ou des arbitres et les règles applicables à ces procédures dans les domaines du droit de la famille, du droit immobilier, de la gestion de patrimoine ou encore du droit commercial et des affaires. Les médiateurs sont notaires en activité ou retraités, et sont tous formés à la médiation.

Au niveau mondial, l'Union internationale du notariat constitue un véritable réseau international qui comprend les notariats de 92 pays ; elle s'est dotée en 2025 sous présidence française d'un Code international du notariat. Par ailleurs, un annuaire européen des notaires en ligne permet de retrouver un notaire dans les pays de l'Union européenne en fonction des langues pratiquées.

La légalisation et l'apostille constituent des formalités attestant de l'authenticité formelle d'un acte public (vérité de la signature de son auteur, qualité en laquelle son signataire a agi et, le cas échéant, identité du sceau ou timbre dont il est revêtu) afin d'en favoriser la circulation à l'étranger. Désormais, les notaires de France détiennent la compétence principale pour délivrer les apostilles et les légalisations. Les formalités, encadrées par des délais brefs, interviennent par voie dématérialisée afin de faciliter les démarches. Les entreprises peuvent ainsi faire authentifier les documents publics partout en France sans frais de déplacement, ce qui permettra de fluidifier leur activité économique tournée vers l'extérieur comme les réponses à des appels d'offres internationaux.

© Joachim Bertrand/Ministère de la Justice



4. Les commissaires de justice

Les commissaires de justice sont les acteurs de la sécurisation juridique dans les domaines aussi variés que la signification des actes, l'exécution des décisions de justice ou encore l'administration de la preuve par le constat qu'ils exercent à titre monopolistique, mais aussi en matière de recouvrement de toutes créances qu'ils exercent à titre concurrentiel.

Officiers publics et ministériels, les commissaires de justice sont soumis à des obligations déontologiques strictes. Un peu plus de 3 700 commissaires de justice exercent en France. Habilités à conduire des médiations à la fois de manière conventionnelle et judiciaire, leur formation spécifique favorise le dialogue pour structurer les échanges et parvenir à un accord final.

La France présente la spécificité d'avoir entrepris la déjudiciarisation, désormais totale en matière mobilière (avoirs, valeurs mobilières et bien meubles, etc.), de l'exécution forcée de ses décisions en matière civile, en s'appuyant sur les commissaires de justice. Cette déjudiciarisation confère au droit français de l'exécution une grande efficacité, l'exécution n'étant pas conditionnée à la saisine préalable d'un juge, laquelle, dans l'hypothèse où elle intervientrait *a posteriori* sur saisine du débiteur, n'affecte pas l'efficacité de la mesure d'exécution déjà entreprise.

15. Décret n°2021-1205 du 17 septembre 2021 relatif à l'apostille et à la légalisation des actes publics établis par les autorités françaises ; Arrêté du 23 décembre 2024 portant application de l'article 1^{er} du décret n°2024-1200 du 23 décembre 2024.

La Chambre nationale des commis-saires de justice est membre fondateur de la Fondation européenne des com-missaires de justice. C'est dans le cadre des actions coconstruites entre des États membres de l'Union européenne (UE) et dans leur intérêt mutuel que la Fondation, créée en 2018, s'est substi-tuée à la Chambre européenne des commissaires de justice (dont les ac-tivités ont cessé) pour conduire des projets innovants financés par l'UE et contribuer à la réflexion autour des missions des commissaires de justice, notamment en matière d'e-Justice. La profession a ainsi mis en œuvre le projet «Find a Bailiff» (FAB). Ce projet a permis de constituer une interface de recherche qui permet d'identifier facilement les commissaires de justice compétents dans le territoire de l'UE. L'annuaire FAB est gratuit et accessible en ligne.

5. Les greffiers des tribunaux de commerce (GTC)

Les greffiers des tribunaux de commerce (GTC) sont des officiers publics et ministériels qui exercent des missions clés dans la tenue des registres légaux (notamment registre du com-merce et des sociétés – RCS), la gestion des procédures judiciaires commerciales ou encore la diffusion de l'information juridique sur les entreprises (immatriculations, modifications, radiations...).

Au nombre de 218 dont 22 dans le ressort de la cour d'appel de Paris, les GTC assurent une ges-tion rigoureuse et normalisée qui garantit aux investisseurs une information fiable, à jour et accessible, et jouent ainsi un rôle majeur dans

la transparence de la vie des affaires. Les GTC sont également des acteurs indispensables au fonctionnement des tribunaux de commerce et tribunaux des activités économiques en as-sistant les juges consulaires, en assurant l'orga-nisation et le suivi des audiences, et en garan-tissant la publicité et l'exécution des décisions de justice.

La profession, au cœur de l'efficacité et de la sécurité juridique du monde économique fran-çais, a également été pionnière dans la numé-risation de ses services : dépôt et consulta-tion en ligne des actes (via le site infogreffe.fr), dématé-rialisation intégrale de nombreuses procédures, interconnexions des registres des sociétés avec les services fiscaux, sociaux et judiciaires.

Le thème de la francophonie constituait le fil rouge du 136^e congrès des greffiers des tribunaux de commerce qui s'est tenu à Reims les 3 et 4 octobre 2024 sous le Haut-Patronage du président de la République, à la veille du XIX^e sommet de la Francophonie organisé par la France. Le modèle francophone des registres du commerce se distingue par plusieurs caractéristiques fon-damentales qui en font un outil essentiel pour la transparence économique, la sécurité juridique et le développement des affaires au sein de l'espace fran-co-phone. Fort de son expérience, le mod-èle français a inspiré la création en 2022 de l'Alliance francophone des reg-istres des entreprises et du commerce (AFREC), dont l'objectif est de créer un espace d'échange entre les différents teneurs de registres francophones et d'instaurer un climat des affaires pro-pice à l'essor économique.

6. Les administrateurs et mandataires judiciaires (AJMJ)

La profession d'administrateur judiciaire (AJ) et de mandataire judiciaire (MJ), auxiliaires de justice indépendants, joue un rôle essentiel dans la prévention, le traitement et la résolution des difficultés économiques des entreprises. 165 administrateurs judiciaires exercent aujourd'hui dans 76 études, et 328 mandataires judiciaires dans 188 études.

Nommés par le tribunal et contrôlés par les autorités judiciaires, leur mission consiste d'abord à préserver la viabilité de l'entreprise en restructurant son activité, ses dettes et sa gouvernance (AJ), et le cas échéant, à protéger les créanciers et assurer une répartition équitable du patrimoine de l'entreprise en liquidation (MJ). Ces professionnels garantissent ainsi aux investisseurs l'application d'un traitement équitable, transparent et sécurisé en cas de défaillance d'une entreprise.

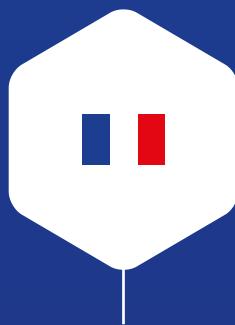
En assurant une gestion rigoureuse, professionnelle et équitable des difficultés économiques, la profession contribue à la stabilité du climat des affaires et renforce l'image d'un pays où le droit protège à la fois l'entrepreneuriat et la résilience du tissu économique.

+

Les administrateurs judiciaires et mandataires judiciaires sont associés aux travaux de simplification du droit des entreprises en difficulté lancés par le ministère de la Justice et le ministère chargé de l'Économie. Ces travaux permettront de simplifier et d'unifier certaines procédures, mais aussi d'apporter des améliorations concrètes aux parcours judiciaires des entreprises en difficulté, avec une attention particulière portée aux petites structures et aux entrepreneurs individuels.



© Joachim Bertrand/Ministère de la Justice



Promouvoir l'attractivité

un écosystème mobilisé

PARIS ARBITRATION WEEK

CHAQUE ANNÉE
AU PRINTEMPS

ÉVÉNEMENTS



© Florian Szylka/Ministère de la Justice

↑ Paris Arbitration Week, Avril 2025

Soutenus activement par le gouvernement, l'ensemble des acteurs de l'écosystème français de l'arbitrage se sont retrouvés lors des événements organisés dans le cadre de la **Paris Arbitration Week** (PAW) du 18 au 22 mars 2024 et du 7 au 11 avril 2025. En 2024, la huitième édition de la PAW s'est tenue sous le haut patronage du ministère de la Justice, en lien avec le Centre national olympique du sport français (CNOSF) et le comité d'organisation des Jeux olympiques (COJO). Pour la neuvième édition en 2025, 187 événements ont été organisés qui ont enregistré 25 000 inscriptions, avec plus de 120 nationalités représentées. Les trois juridictions de la place parisienne que sont la Cour de cassation, la cour d'appel de Paris et le tribunal judiciaire de Paris ont été pour la première fois représentées.

**LA NUIT
DU DROIT
&
LA JOURNÉE
DU DROIT
DANS LE
RÉSEAU
DIPLOMATIQUE**

CHAQUE ANNÉE
À L'AUTOMNE

ÉVÉNEMENT

Depuis 2017, à l'initiative du Conseil constitutionnel, la **Nuit du droit** est organisée le 4 octobre sur le territoire français. Cet événement annuel vise, au travers de sujets historiques ou d'actualité, à croiser les regards de juristes, d'intellectuels, de responsables publics et de personnalités de la société civile afin de rendre le droit attractif et permettre au public de prendre la mesure de son importance en tant que structure de notre société.



Initiative-miroir, la **Journée du droit dans le réseau diplomatique français** est organisée depuis 2023 tout au long du mois d'octobre par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Chaque année, les ambassades, instituts français, consulats ou représentations permanentes organisent des événements à thématique juridique adaptés au contexte local, avec plus de 50 postes mobilisés en 2024.



SOMMET CHOOSE FRANCE

CHAQUE ANNÉE
DEPUIS 2018

ÉVÉNEMENTS



Depuis son lancement en janvier 2018, le Sommet «Choose France» connaît un succès croissant. Il est devenu un rendez-vous annuel incontournable dans l'agenda des investisseurs internationaux. Plus de 200 PDG des plus grandes entreprises internationales sont invités à Versailles par le président de la République. Chaque année, ce sont près de 400 entretiens bilatéraux qui sont organisés entre le président de la République, les ministres et les dirigeants d'entreprises tant étrangères que françaises pour échanger sur leurs projets d'implantation dans l'Hexagone. La 8^e édition du Sommet en mai 2025 a rassemblé plus de 400 participants étrangers de plus de 46 nationalités différentes. Avec un total de 53 annonces représentant 40,8 Md€ d'investissement pour 13 000 emplois, cette édition a atteint un niveau record. Depuis 2018, ce sont 231 annonces qui ont été recensées pour un montant de 87,7 Md€ d'euros d'investissement.

LE RENDEZ-VOUS PARISMAT

CHAQUE ANNÉE
AU PRINTEMPS

ÉVÉNEMENTS

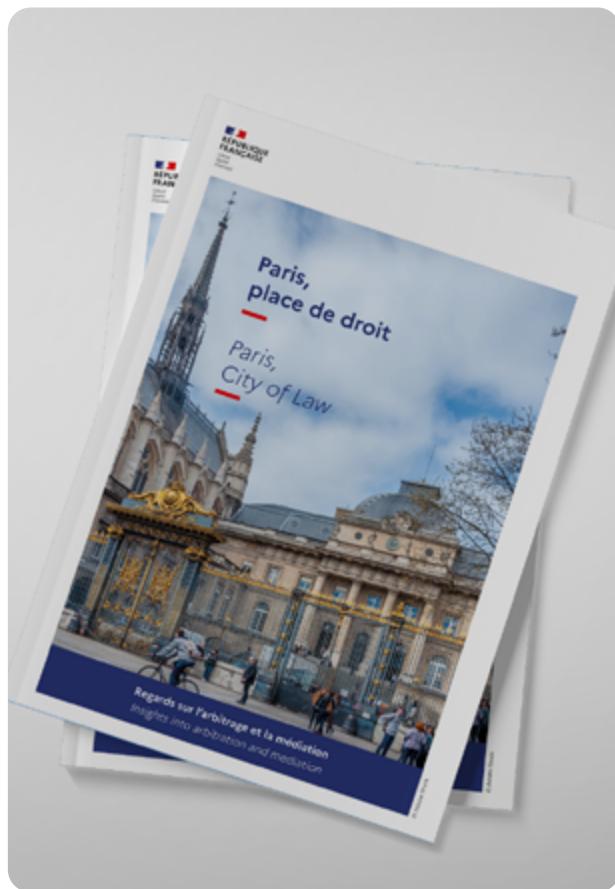
Tous les ans, au printemps, le rendez-vous ParisMAT accueille à Paris, sur deux journées, les acteurs du marché de l'assurance française du maritime, de l'aérien et du transport et à ce titre, attire de plus en plus de professionnels du monde entier, faisant ainsi rayonner l'expertise juridique française en matière d'assurance.



PARIS, PLACE DE DROIT

PARUTION
DE LA BROCHURE

ÉVÉNEMENTS



Le ministère de la Justice a publié, en collaboration avec le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, pour la première fois au début de l'année 2024 la brochure «**Paris, Place de droit»** «**Paris, City of Law**» pour présenter les nombreux atouts de Paris en tant que place internationale du droit. Cette brochure a fait l'objet d'une actualisation en amont de l'organisation des jeux olympiques de Paris, puis en début d'année 2025 en lien avec les thématiques de l'arbitrage et de la médiation.



Contacts



Ministère de la Justice
Direction des affaires civiles
et du sceau
Délégation aux affaires européennes
et internationales
www.justice.gouv.fr

Adresses contact :
dacs-cab@justice.gouv.fr
daei.sg@justice.gouv.fr

**Ministère de l'Europe et des Affaires
étrangères**
www.diplomatie.gouv.fr

Adresses contact :
presse.dcp@diplomatie.gouv.fr
sec.dgm-de-attray@diplomatie.gouv.fr

Cour de cassation
www.courdecassation.fr

Cour d'appel de Paris
www.cours-appel.justice.fr/paris

Tribunal judiciaire de Paris
www.tribunal-de-paris.justice.fr

**Tribunal des activités
économiques de Paris**
www.tae-paris.org

Juridiction unifiée du brevet (JUB)
www.unifiedpatentcourt.org

ICC
www.iccwbo.org/dispute-resolution

Adresse contact :
icc@iccwbo.org

**Chambre Arbitrale Internationale
de Paris (CAIP)**
www.arbitrage.org

Paris Place de Droit
www.parisplacededroit.org

Chambre Arbitrale Maritime de Paris
www.arbitrage-maritime.org

Adresse contact :
camp2@wanadoo.fr

Paris Place d'Arbitrage
www.parisarbitration.com

Adresse contact :
contact@parisarbitration.com

**Centre de médiation et d'arbitrage
de Paris**
www.cmap.fr

**Institut d'Expertise, d'Arbitrage
et de Médiation (IEAM)**
www.ieam.eu

Fondation pour le droit continental
www.fondation-droitcontinental.org

Adresse contact :
contact@fondation-droitcontinental.org

Conseil National des Barreaux (CNB)
International@cnb.avocat.fr

Délégation des barreaux de France (DBF)
<https://www.dbfbruxelles.eu>

**Ordre des avocats au Conseil d'État
et à la Cour de cassation**
www.ordre-avocats-cassation.fr
contact@ordre-avocats-cassation.fr

Ordre des avocats du barreau de Paris
www.avocatparis.org

Adresse contact :
international@avocatparis.org

Conseil supérieur du notariat (CSN)
www.notaires.fr

Adresse contact :
csn@notaires.fr

**Chambre nationale des commissaires
de justice (CNCJ)**
www.commissaire-justice.fr

**Conseil national des greffiers des
tribunaux de commerce (CNGTC)**
www.cngtc.fr

**Conseil national des administrateurs
judiciaires et des mandataires
judiciaires (CNAJMJ)**
www.cnajmj.fr

**École nationale de la magistrature
(ENM)**
www.enm.justice.fr

Adresse contact :
enm-info-di@justice.fr

École nationale des greffes (ENG)
www.eng.justice.fr

justice.gouv.fr



L'attractivité juridique de la France

diplomatie.gouv.fr



Ministère de la Justice
Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

